

Régie intermunicipale de la Caserne de Brandon

MRC de D'Autray

Procès-verbal de la **séance ordinaire** de la Régie intermunicipale de la Caserne de Brandon (RICB), tenue le **11 décembre 2024** à 13 h 30 h, à la salle du conseil municipal de la Ville de Saint-Gabriel située au 45, rue Beausoleil.

Sont présents :

Monsieur Gaéтан Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel (rés. 184-06-2024)
Monsieur Yves Germain, maire de Saint-Didace (rés. 2024-06-091)
Monsieur Michael C. Turcot, maire de Mandeville (rés. 231-06-2024)
Monsieur Mario Frigon, maire de Saint-Gabriel-de-Brandon (rés. 2024-06-189)
Monsieur André Roberge, directeur du Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray
Madame Stéphanie Marier, directrice générale et greffière-trésorière, Saint-Gabriel-de-Brandon

Public :

Absences motivées :

Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier de la Ville de Saint-Gabriel
Madame Audrey Sénéchal, mairesse de Saint-Cléophas-de-Brandon (rés. 2024-06-336)

025-12-2024 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Les membres présents forment quorum sous la présidence de Gaéтан Gravel, qui agit à titre de président d'assemblée, et Stéphanie Marier, à titre de greffière d'assemblée.

Il est proposé par Michael Tucot

Appuyé par Yves Germain

Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire de la RIBC du 11 décembre 2024 soit ouverte à 13 h 30.

026-12-2024 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mario Frigon

Appuyé par Michael Turcot

Et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 11 décembre 2024 soit et est adopté tel que présenté.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

027-12-2024 3.1 Séance ordinaire du 14 novembre 2024

Il est proposé par Mario Frigon

Appuyé par Michael Turcot

Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2024 soit et est adopté tel que présenté.

4. CORRESPONDANCE

DÉPÔT 4.1 Dépôt de la correspondance au 14 novembre 2024

Le greffier dépose le bordereau des correspondances reçues au 14 novembre 2024.

5. FINANCES

028-12-2024 6. RÉSOLUTION DE RENOUVELLEMENT D'ENTENTE

ATTENDU QUE la Régie Intermunicipale de la Caserne Brandon a précédemment approuvé l'acte d'achat du lot 3 506 520, et que des ajustements nécessitent un prolongement de l'entente initiale ;

ATTENDU QUE les exigences demandées par les propriétaires seront respectées, à savoir que le test de sol sera effectué au plus tard le 1er février 2025, et que le paiement de l'achat du terrain sera effectué au plus tard deux (2) mois après l'acceptation de l'aide financière accordée ;

ATTENDU QUE le prolongement de l'entente est nécessaire afin de permettre la finalisation de l'acquisition et d'assurer la bonne gestion de la transaction ;

Il est proposé par Michael Turcot

Appuyé par Mario Frigon

Et résolu à l'unanimité :

DE prolonger l'entente relative à l'acte d'achat du lot 3 506 520, incluant les exigences relatives au test de sol ainsi qu'au paiement exigé dans un délai de deux (2) mois après la confirmation de l'aide financière.

D'autoriser le maire, Gaétan Gravel, ainsi que la direction de la régie par intérim, Stéphanie Marier, à signer tous les documents relatifs à ce prolongement et à prendre toutes les mesures nécessaires pour formaliser ce prolongement de l'entente dans les nouveaux délais en respectant les exigences demandées par les propriétaires.

029-12-2024 7. CALENDRIER ANNUEL 2025

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

ATTENDU QUE les séances ordinaires du conseil municipal sont fixées le deuxième jeudi de chaque mois à 13h30 et que lorsque le jour fixé pour la tenue d'une séance est un jour non juridique, la séance est tenue le jour ouvrable suivant;

ATTENDU QUE la séance du mois de juin, exceptionnellement sera le troisième lundi du moi;

ATTENDU QUE les séances du Conseil municipal se tiennent à la mairie située au 5111, chemin du Lac, Saint-Gabriel-de-Brandon;

Il est proposé par Yves Germain

Appuyé par Michael Turcot

Et résolu à l'unanimité d'adopter le calendrier 2025 des séances ordinaires du conseil municipal comme suit :

Calendrier des séances ordinaires 2025 à 13 h 30 à l'hôtel de Ville Saint-Gabriel	
Jeudi 16 janvier	Jeudi 10 juillet

Jeudi 13 février	Jeudi 14 août
Jeudi 13 mars	Jeudi 11 septembre
Jeudi 10 avril	Jeudi 9 octobre
Jeudi 8 mai	Jeudi 13 novembre
Jeudi 19 juin	Jeudi 11 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par Stéphanie Marier, directrice générale et greffière-trésorière par intérim conformément à la loi qui régit la municipalité.

8. VARIA

030-12-2024 8.1 MANDAT À EURÉKA ENVIRONNEMENT – TEST DE SOL

ATTENDU QUE la Régie Intermunicipale de la Caserne Brandon souhaite procéder à un test de sol sur le lot 3 506 520 situé à la Ville Saint-Gabriel dans le cadre de l'implantation d'une nouvelle caserne ;

ATTENDU QUE la firme Euréka Environnement a soumis une offre, répondant aux exigences et aux critères définis pour l'exécution de ce test de sol ;

ATTENDU QUE le montant total du mandat pour l'exécution de ce test de sol est déterminé à un maximum de 4000 \$;

Il est proposé par Michael Turcot

Appuyé par Yves Germain

Et résolu à l'unanimité d'octroyer le mandat du test de sol à la firme Euréka Environnement pour effectuer un test de sol sur le lot 3 506 520 situé à la Ville Saint-Gabriel, dans le cadre de l'implantation d'une nouvelle caserne, pour un montant maximal de 4000 \$;

D'autoriser le maire, Gaétan Gravel, ainsi que la direction de la régie, Stéphanie Marier, à signer tous les documents relatifs à ce contrat et à prendre toutes les mesures nécessaires pour en assurer l'exécution dans le respect du montant approuvé ;

DE prévoir que les travaux soient réalisés dans les délais convenus et conformément aux termes de l'entente avec la firme Euréka Environnement, soit complété au 1^{er} février 2025.

QUE la dépense soit assumée selon l'entente intermunicipale entre les parties.

031-12-2024 8.2 ACHAT DU LOT 3 506 520

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de la caserne Brandon a identifié un lot approprié pour l'implantation de la nouvelle caserne;

CONSIDÉRANT QUE l'achat du lot est conditionnel à l'acceptation du règlement d'emprunt par les instances compétentes et à la réalisation d'un test de sol concluant;

CONSIDÉRANT QUE le test de sol doit confirmer que la construction de la caserne est viable sur ledit terrain;

Il est proposé par Michael Turcot

Appuyé par Mario Frigon

Et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat du lot 3 506 520 tel que mentionné dans la promesse d'achat conditionnel à l'acceptation du règlement d'emprunt et la réalisation d'un test de sol concluant.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

032-12-2024 10. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2024

Il est proposé par Michael Turcot

Appuyé par Yves Germain

Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire de ce 11 décembre 2024 soit levée à 14 h 18

Gaétan Gravel
Président de la RICB

Stéphanie Marier
Directrice générale par intérim de la RICB

Approbation par le président des règlements et des résolutions selon l'article 142 du Code municipal du Québec

Je soussigné, Gaétan Gravel, président de la RICB, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 du Code municipal du Québec, en apposant ma signature au bas du présent document ce **XXXXXXXX** 2024.

Gaétan Gravel
Président de la RICB